

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 13/03/2025**

**DELIBERATION**

**relative aux modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences  
du Master 2ème année Mention Economie  
Parcours-type International : Econometrics and empirical economics  
pour l'année universitaire 2025-2026**

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 portant création de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole ;
- **Vu** l'arrêté du 20 décembre 2023 portant accréditation de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** la charte des examens en vigueur ;
- **Vu** l'avis du conseil pédagogique en date du 28 janvier 2025 ;
- **Vu** la délibération n° CFVU 2025-02 relative au régime des études et aux modalités du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université 2025-2026 en date du 11 février 2025 ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide : il approuve les dispositions détaillées ci-après.**

**Preamble**

L'ensemble des règles relatives au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences est regroupé sous le terme « MCC ». Les « MCC » font l'objet d'une publication sur le site internet de l'École au plus tard dans le mois qui suit le début de la formation.

Les maquettes de la formation sont annexées à la présente délibération.

**TITRE I – ORGANISATION DES ETUDES ET DES FORMATIONS**

**Article 1. Stage et professionnalisation**

Les étudiants doivent faire au choix un stage ou un mémoire de recherche.

Ce stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.

La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril.

Les objectifs et contenus du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2.

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui doit être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.

## **Article 2. Langue des enseignements**

Les enseignements sont dispensés en anglais.

## **Article 3. Redoublement**

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Directeur, sur avis du jury de délibération.

## **Article 4. Organisation de la formation**

Les étudiants sont tenus au respect des obligations générales d'assiduité.

## **TITRE II – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES**

### **Article 5. Organisation des examens**

Les sessions d'examen sont précisées annuellement dans le calendrier universitaire arrêté par le Directeur.

### **Article 6. Modalités d'organisation de la première session**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.

### **Article 7. Modalités d'organisation du contrôle continu**

#### **7.1. Règles générales**

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral.

En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée.

#### **7.2. Règles spécifiques**

Les règles générales régissent l'organisation des contrôles continus, devoirs surveillés, mid-term.

### **Article 8. Modalité d'organisation de l'examen terminal**

La présence aux examens terminaux est obligatoire.

Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

### **Article 9. Modalités d'organisation de la seconde chance / session de rattrapage**

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1.

Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin.

Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1.

Les notes obtenues en session 1 dans les matières évaluées sous forme de contrôle continu sont reportées en session de rattrapage sans organisation d'une nouvelle épreuve.

L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières.

La possibilité d'accéder à la session de rattrapage se définit au regard de la moyenne générale annuelle hors mémoire ou stage.

Matières exclues de session 2 : Stage ou Mémoire, et Empirical Project.

### **Article 10. Bonifications**

Pour les formations annualisées, un maximum de 4 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 4 x 1% du total des points de l'année.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20.

Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

#### **Liste des enseignements donnant lieu à bonification :**

- Activité sportive (dont DAPS)
- Activité culturelle (dont participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, ou au chœur des étudiants de Toulouse)
- Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées)
- Césure (pour les étudiants M1 et M2)
- Engagement étudiant (responsabilités au sein d'une association TSE ; Election dans les conseils de l'établissement)
- Activité professionnalisante (Activité professionnelle ; Mission dans le cadre du service civique ; Module vie professionnelle - pour les étudiants de L3 et M1)

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

### **TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION**

#### **Article 11. Conditions de validation et de capitalisation**

Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 10/20 pour le stage ou mémoire.

Sauf mention contraire le principe de validation de l'UE est adossé à l'obtention de la moyenne.

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

#### **Article 12. Conditions de compensation**

Les UE sont validées isolément ou par compensation.

L'UE Stage ou mémoire doit être validée isolément.

## Article final

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités.  
Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

**La présidente du conseil  
d'administration,**

**Marlène DOLVECK**

DocuSigned by:  
**Marlène DOLVECK**  
E28D3E97F0734A8...

MASTER 2		ECONOMIE											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Econometrics and Empirical Economics											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	
UE	ANNUEL	UE1 - Econometric methods for Empirical Economics	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE2 - Nonparametric econometric methods	Porteur		15	6		3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE3 - Machine learning for economics	Porteur		15	6		3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE4 - Empirical Industrial Organization	Porteur		30			6,00	6,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE5 - Database management system	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE6 - Programming in python	Porté	M2 EGR	15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE7 - Cours optionnel 1 parmi 3			15			1,00	1,00	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Datanomics : regulation of data spreading and data protection	Porté	M2 EMO	15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Project Management (i)	Porté	M1 Inter Eco	15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Ethics of Social Studies	Porté	M2 EMO	15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE8 - Professionnal Development (Facultatif)*	Porté	M2D3S	12													
UE	ANNUEL	UE9 - Algebra refresher (facultatif)**	Porté	M1	15					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE10 - Probability refresher (facultatif)**	Porté	M1	15					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE11 - Dynamic Optimization refresher (facultatif)**	Porté	M2 ECOLOGY	15					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE12 - Cours obligatoire 1 parmi 2			23			3,00	3,00									
Matière	ANNUEL	Advanced Panel Data***	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Panel Data	Porté	M1 Eco	30			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE13 - Cours obligatoire 1 parmi 2			23	5		3,00	3,00									
Matière	ANNUEL	Multivariate Time Series****	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Time series	Porté	M1D3S	30	9		3,00	3,00	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32	1 mid-term				
UE	ANNUEL	UE 14 - 15 ECTS à choisir			15			15,00	15,00	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Financial Econometrics	Porteur		30			6,00	6,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Randomized Control Trials and Policy Evaluation	Porté	M2 PPD	30	15		6,00	6,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Data Analytics	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	High Dimension Models	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Methods for Empirical Efficiency Analysis	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Health Econometrics	Porteur		15			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Spatial Econometrics(1)	Porté	M2 D3S FI	18			3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE15 - Empirical Project						3,00	3,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet			Matière exclue de 2nde chance
UE	ANNUEL	UE16 - Stage ou mémoire						14,00	14,00	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire			Matière exclue de 2nde chance
		<b>TOTAL ANNEE</b>			237	41		60,00	60,00									

\* Les étudiants ayant suivi le cours de Professional Development en M1 en 2024-2025 sont dispensés

\*\* Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole

\*\*\*Seuls les étudiants ayant suivi le cours de Panel Data en M1 en 2024-2025 peuvent suivre le cours de Advanced Panel Data en 2025-2026 - Sinon, les étudiants doivent suivre le cours de Panel Data en M1 en 2025-2026

\*\*\*\*Seuls les étudiants ayant suivi le cours de Time Series en M1 en 2024-2025 peuvent suivre le cours de Multivariate Time Series en 2025-2026 - Sinon, les étudiants doivent suivre le cours de Time series en M1 en 2025-2026

(1) Sous réserve d'accord des directeurs des programmes M2EEE et M2D3S FI, et sous réserve de places disponibles

(i) Les étudiants ayant suivi Project Management en M1, ne peuvent pas le reprendre en M2

(j) Selon les compatibilités de calendrier